



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 15 septembre 2020

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** et Monsieur le **Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural** au sujet du programme « Lait à l'école ».

Le programme « Lait à l'école » vise à promouvoir la consommation de lait et de produits laitiers dans les écoles fondamentales et secondaires. Ce programme, géré par le Service d'Économie rurale du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, est soutenu par l'Union européenne et l'Etat luxembourgeois. Le programme existe depuis 1977, et depuis l'année scolaire 2017/2018, les écoles fondamentales reçoivent le lait gratuitement. L'école a le choix entre le lait conventionnel et le lait issu d'une production biologique.

Pendant l'année scolaire 2018/2019, 51.000 élèves dans 126 écoles ont profité du programme « Lait à l'école » chaque semaine. 112.000 litres de lait frais et 31.000 litres de lait au chocolat ont été distribués. Or, des études multiples constatent que le lait de vache ne présente pas forcément un atout pour la santé. Beaucoup de gens favorisent le lait végétal : en Amérique du Nord et Europe, le lait végétal représente une part de marché de 32,7% avec un taux de croissance annuel de 10,18%.

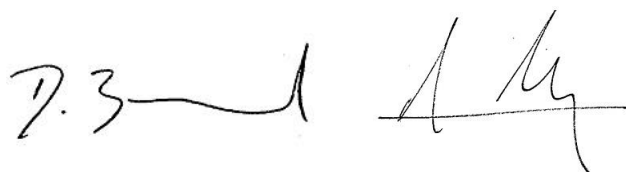
Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

- 1. Quel est le pourcentage de lait issu de l'agriculture biologique qui a été distribué dans le cadre du programme « Lait à l'école » ?**
- 2. Le plan d'action national de promotion de l'agriculture biologique définit un objectif d'atteindre 20% des surfaces agricoles du Luxembourg exploitées en agriculture biologique à l'horizon 2025. Un élément moteur de ce plan est l'introduction de produits issus de l'agriculture luxembourgeoise d'ici 2025 dans les établissements de restauration collective. Dans ce contexte, existe-il une stratégie qui vise à encourager les écoles de distribuer du lait issu de l'agriculture biologique ? Dans l'affirmative, quel pourcentage est envisagé dans quel délai ?**
- 3. Les parents d'élèves, sont-ils informés si l'école participe au programme « Lait à l'école » et par conséquent distribue du lait aux enfants ? Les parents, doivent-ils même donner leur accord ?**

4. Les élèves qui ne consomment pas de lait de vache, soit à cause d'une intolérance ou d'une préférence pour le lait végétal, ce programme offre-t-il une alternative ? Dans la négative, Messieurs les Ministres envisagent-ils leur proposer des alternatives ?

5. Un des produits laitiers destinés à être consommés quotidiennement par les élèves dans l'enseignement secondaire, notamment le lait au chocolat, contient du sucre ajouté. De ce fait, Messieurs les Ministres ne sont-ils pas d'avis que cette initiative se trouve en contradiction avec les programmes existants, à savoir « Fruit for School » et « Gesond iessen - méi bewegen », qui ont notamment été mis en place pour promouvoir la nutrition saine et la prévention de l'obésité aussi bien à l'école qu'en général dans notre société ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is 'D.3' followed by a stylized flourish. The signature on the right is 'F. Benoy' with a similar flourish.

Djuna Bernard

Députée

François Benoy

Député